



**PRÉFET
DES HAUTES-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des Politiques Publiques,
Pôle Coordination et Instruction,
Cellule Développement Durable/
Procédures Réglementaires**

Gap, le **28 MARS 2022**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
COMMUNE DES ORRES**

Par arrêté préfectoral n° **2022-DPP-CDD-35**

du **28 MARS 2022**

il sera procédé sur le territoire de la commune des Orres, à une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique relative à l'autorisation de la source des portettes pour l'alimentation en eau potable de cette commune.

Le public pourra consulter le dossier au siège de l'enquête pendant la durée de celle-ci qui se déroulera pendant 16 jours consécutifs, **soit du mardi 19 avril 2022 au mercredi 04 mai 2022 inclus**, en mairie des Orres – 5, Rue des Villandrins – 05200 LES ORRES, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie, soit :
du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h00

La mairie déménage provisoirement au 5, Rue des Villandrins – 05200 LES ORRES.

Le commissaire enquêteur, recevra en personne les observations du public en mairie des Orres (5, Rue des Villandrins – 05200 LES ORRES), les jours et heures ci-dessous mentionnés :

- **le mardi 19 avril 2022, de 9h00 à 12h00 ;**
- **le mercredi 04 mai 2022, de 14h00 à 17h00 (ouverture exceptionnelle de la mairie à 14h00).**

Le public pourra consigner ses observations éventuelles sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur au siège de l'enquête, en mairie des Orres.

Monsieur Alain BLANC, Gérant de coopératives retraité, est désigné comme commissaire enquêteur.

A l'issue de cette enquête publique, le commissaire enquêteur rendra son avis dans le délai maximum d'un mois à compter de la clôture de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairie des Orres et à la Préfecture des Hautes-Alpes.

L'arrêté préfectoral sus-cité donnant toutes informations complémentaires sur la conduite de cette enquête, sera affiché aux tableaux prévus à cet effet en mairie des Orres.

La préfète statuera par arrêté sur la demande de déclaration d'utilité publique de ce projet.

La préfète,

Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général

Cécile VERLINE